

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 22 JUIN 2023 Délibération n° 03-04_22-06-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 16/06/2023 Lieu de la séance : BOUÉE Date de la séance : 22/06/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 24 Procurations : 7 Absents : 5 Nombre de votants : 31
Absents excusés ayant donné procuration à : N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD S. PASCO pouvoir à P. MARTIN D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC Y. TAILLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE F. MOREAU pouvoir à P. CORBEL	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : A. LE BORGNE Rapporteur : JL. THAUVIN
Absents excusés : S. MAURE A. JOGUET J. LERAY J. TATARD S. HALLIEN-LANIO	

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022 SUR L'EXERCICE 2023
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON BUDGET
ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

Le Conseil communautaire, ayant préalablement délibéré sur le compte administratif sur le budget annexe Immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon est invité à se prononcer sur la reprise des résultats 2022 sur l'exercice 2023.

Section d'exploitation	
Résultat de l'exercice 2022	988 555,29 €

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice 2022	611 866,36 €
Restes A Réaliser Dépenses	2 073,19 €
Restes A Réaliser Recettes	128 800,00 €
Solde des RAR	126 726,81 €
Excédent de financement	738 593,17 €

Affectation des résultats	
Report d'investissement (R 001)	611 866,36 €
Affectation en investissement (R 1068)	0,00 €
Report d'exploitation (R 002)	988 555,29 €

Vu la commission des finances du 7 juin 2023,

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ D'APPROUVER la reprise des résultats 2022 sur l'exercice 2023 du budget annexe Immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 23 juin 2023

A. LE BORGNE
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 29 JUIN 2023
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 29 JUIN 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU